

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-153 du 6 juin 1980

chargeant le Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances, de l'intérim du Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande pour compter du 6 Juin 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 Juin 1980, le Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Martin DOHOU AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 juin 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC/PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MF-MIP 6 Autres  
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et  
ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-